

# LE PETIT LIHONSOIS



*Bulletin  
Municipal de la  
Commune de  
Lihons*

**N° 43 DÉCEMBRE 2021**

*Joyeux Noël*



*Bonne Année*



*Lihonsoises, Lihonsois,*

*Il y a un an, on parlait encore de pandémie en émettant le vœu que fin 2021, tout serait derrière nous...*

*Eh bien non, ce satané virus est toujours là, il reprend même de la vigueur.*

*Cette année, le 31 décembre, ne pourra pas encore être un réveillon traditionnel ! Pourtant beaucoup s'interrogent sur ce que l'on peut se souhaiter, dans une telle situation, et si cela a encore un sens d'échanger des vœux ? Personnellement je pense que l'événement que nous traversons rend ceux-ci importants et modifie la conception que nous en avons.*

*La tradition des vœux est souvent vécue comme une obligation et cela, altère son utilité. Cette année elle peut retrouver un sens, car nous avons tous, des souhaits semblables. Elle pourrait alors devenir un moment de mise en commun et de solidarité, un stimulant, au lieu d'être simplement formelle.*

*On peut faire des vœux pour le monde, parce que cette pandémie nous montre que ni le virus, ni les moyens de le combattre ne s'arrêtent aux frontières, et nous prouve à quel point nous dépendons des autres. On peut souhaiter pour cette nouvelle année que les problèmes climatiques, économiques et sanitaires fassent moins de dégâts à notre planète.*

*On peut également souhaiter les vœux habituels de vies professionnelle, personnelle, familiale. Avec une mention spéciale pour la santé qui est sans doute celui qui retrouve pour des raisons évidentes, le plus de sens. Cette épreuve, même si elle nous semble interminable, aura une fin et le vaccin nous en rapproche.*

*En attendant essayons de mettre chaque jour, dans notre vie, un peu de rire, de tendresse, de rêve et d'échange avec les autres.*

*Dans ce bulletin, vous trouverez le détail des actions engagées par le Conseil Municipal. C'est dans le domaine des animations que le compte n'y est pas et nous savons pourquoi. Pourtant nous avons été les premiers à reprendre notre fête communale, 3 jours après l'autorisation préfectorale de montage des activités foraines !!!*

*Le voyage en août a connu un beau succès avec un car plein.*

*Les activités du club des aînés, de l'école de musique, du club de gymnastique ont repris avec encore quelques contraintes.*

*Ont eu lieu également, une belle cérémonie le 17 octobre, le repas des aînés le 14 novembre au P'tit Baltar. Et arrive le Noël pour les petits le 12 décembre et pour les plus grands le 18 décembre.*



*Pour 2022 le programme complet est présenté dans ce bulletin, mais chaque manifestation sera à confirmer et reste conditionnée à l'évolution de la COVID !!!.*



*Une nouveauté se prépare, la fête du printemps en AVRIL, les forains ont accepté de reprendre celle-ci après 15 ans d'interruption. Pour le FESTI N°3, il devait être confirmé fin novembre 2021, mais devant la reprise de la pandémie, la décision définitive est repoussée à fin février.*

*Fin 2022, nous nous retrouverons sans doute dans notre nouvelle salle des fêtes, notamment pour le repas des aînés, le Téléthon et l'arbre de Noël. Celle-ci sera officiellement inaugurée lors de la cérémonie des vœux en 2023.*

*Autant je remercie les agents de la commune pour la propreté et le fleurissement de notre village, autant je constate toujours les mêmes incivilités de certains administrés, quel dommage !!! Poubelles non rentrées après la collecte, dépôts sauvages dans les chemins (alors qu'il existe une déchetterie), déjections canines (alors qu'il y a à disposition gants-sacs) et poubelles, nettoyage du trottoir et balayage du caniveau....*

*Le Maire peut prendre tous les arrêtés du monde, mais sans la participation et le bon sens de chacun, rien n'avancera. C'est pourquoi, j'ai décidé que dès 2022, des sanctions financières correspondantes (jusque 500€) seront appliquées après un courrier de mise en demeure. Retenez que ces petits gestes d'entretien régulier préservent la qualité de l'environnement, le respect des voisins, des espaces publics, et permettent d'apaiser l'irritation d'une grande partie de la population et des élus.*

*Comptant sur le comportement civique de toutes et de tous, je vous adresse un message de chaleur humaine, d'espoir et surtout de santé, pour vous, vos proches et vos amis, ainsi que mes vœux les plus sincères pour cette année 2022.*

*Protégez-vous bien, et surtout protégez les autres.*

*Que cette année nous permette de retrouver une vie sereine, libérée de cette pandémie contraignante dans beaucoup de domaines.*

*Merci*

*Bonne année à toutes et à tous*

*Robert Billoré  
Maire de Lihons*





*Les Adjointes, les membres du Conseil Municipal  
Et les agents communaux  
Vous adressent leurs Meilleurs Vœux  
pour l'année 2022*



# Devinez qui revient à Lihons !

## Le Père Noël

enfants  
0 à 12 ans



*Distribution  
individuelle  
des jouets  
en calèche*

*Distribution  
de friandises  
et de bonbons*



Dans les  
rues de  
Lihons

Dimanche

12

Décembre



Événement organisé par la commune de Lihons

Les cadeaux non distribués par le Père Noël  
seront à récupérer en mairie  
le 14 décembre (9h-12h / 14h-17h)  
Ensuite ils partiront à la Croix Rouge



# *Colis des aînés*

*Samedi 18 décembre*

***Le conseil municipal reprend cette année la « formule » normale.  
Comptant sur votre présence lors de la distribution.***



***Distribution du***

***colis  
aux aînés***

***à partir de 60 ans***

***De 9h30 à 11h30***

Les colis non distribués pourront être récupérés  
à la **mairie le lundi 20 décembre de 9h30 à 11h30.**  
Après cette date, s'il reste des colis, ils seront redistribués  
aux personnes nécessiteuses de la commune.

## RESTAURANT CHEZ CLAUDE

# Menu de Noël

Le samedi 18 décembre

À partir de 19h00

38€ boissons non comprises

Apéritif offert : cocktail lagon bleu accompagné de ses amuse-bouches



### Une entrée au choix

Cassolette de Saint-Jacques et sa fondue de poireaux

*ou*

Foie gras maison accompagné de sa compote de figes



Trou normand

### Un plat principal au choix

Sauté de cerf sauce airelles

*ou*

Ballotin de chapon farci aux marrons et cranberries

Salade et Fromages affinés



### Un dessert au choix

Délice glacé chocolat cœur d'orange

*ou*

Nougat glacé au coulis de poire



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## LES PERMANENCES MAIRIE

**HORAIRE UNIQUE jusqu'au 31 décembre 2021**

**MARDI 14H00-17H00**

**NOUVEAUX HORAIRES à partir du 04 janvier 2022**

**MARDI ET JEUDI 14H00-18H00**

La grille de la mairie reste **fermée** en dehors de ces horaires.  
L'accès de la mairie se fait par l'avant du bâtiment.  
Un portillon et un interphone vidéo sont installés.

En cas d'**urgence** ou de **prise de RDV**  
Veuillez appeler la mairie au **03.22.85.41.96 / 07.72.41.92.52**



## **LES MAISONS ILLUMINÉES**

Le passage des membres de la commission  
se fera entre le **13** et le **31 décembre**.  
Seuls les candidats inscrits seront notés.



## POUR LES NOUVEAUX HABITANTS DE LIHONS

Le Conseil Municipal, les employés de la commune, les habitants de Lihons, souhaitent la bienvenue aux nouveaux Lihonsoises et Lihonsois.

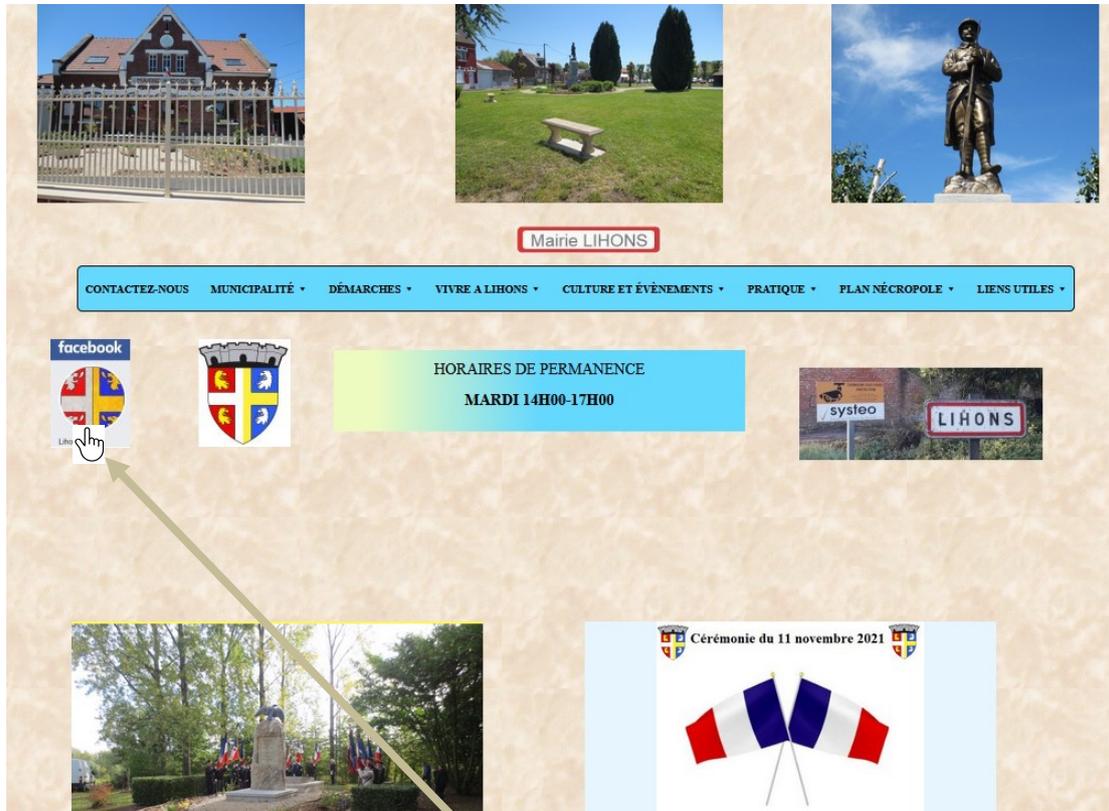
**Nous vous invitons vivement à vous présenter à la mairie aux heures de permanences.**  
Vous serez accueillis par la secrétaire, le Maire ou un adjoint, pour obtenir des renseignements concernant :

- Les services de la commune
- Les associations, les activités, les plannings
- L'arbre de Noël (enfants de Lihons de 12 ans maximum)
- Le colis des anciens et le repas des aînés (à partir de 60 ans)
- La mise à jour des différents fichiers de la commune
- Le recensement militaire pour les plus de 16 ans
- L'inscription sur les listes électorales : **élections Présidentielles et Législatives en 2022**



**Pour vous informer des actualités de la commune**  
Vous pouvez et devez consulter le site internet de Lihons  
(régulièrement mis à jour)

<http://www.mairie-lihons.fr>

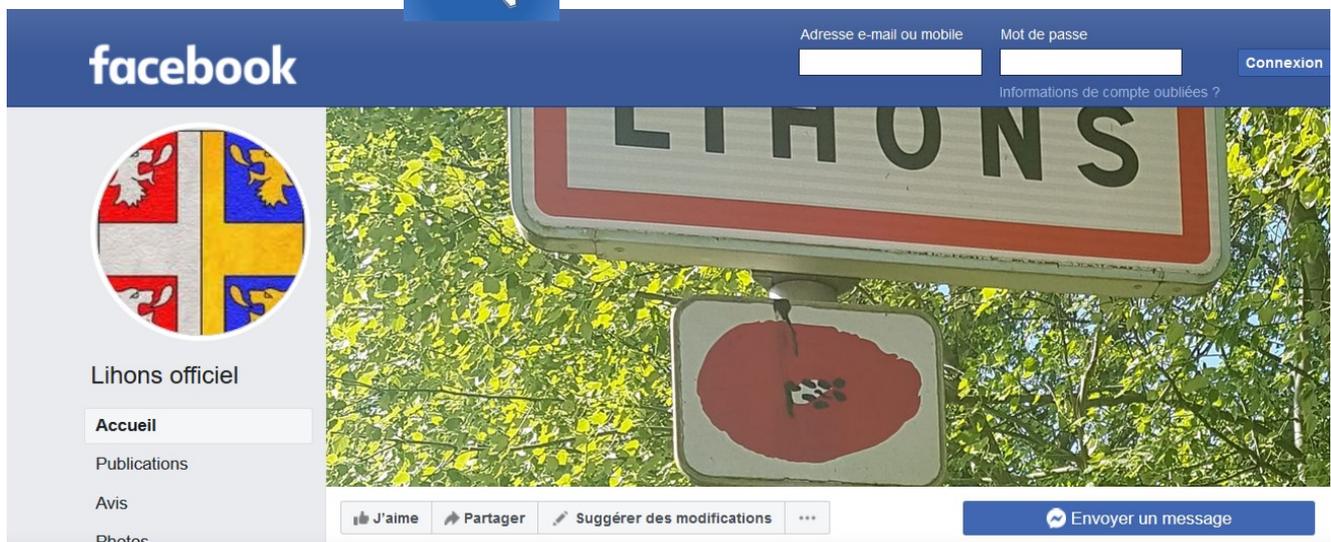


Le curseur  permet d'ouvrir une autre page

Retrouvez-nous sur

[facebook](#)

**Lihons officiel**



## DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES PUBLICS

En cas de difficultés, vous pouvez contacter la mairie qui pourra vous aider

### TITRES SÉCURISÉS



Délais de 2 mois minimum

Les démarches se font sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)



La déclaration en ligne des revenus devient obligatoire, sur le site des impôts.

**La trésorerie de Rosières en Santerre sera définitivement fermée à partir de janvier 2022**

Vous devrez donc, vous adresser à la **trésorerie de Montdidier**

Une permanence sera assurée à la mairie de Rosières en Santerre tous les lundis de 9h00 à 12h00

Pour les questions pratiques telles que la garderie, la cantine, les médiathèques, l'assainissement collectif et non collectif, les collectes d'ordures ménagères.

Consultez le site internet de la CCTP

<http://www.terredepicardie.fr>

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

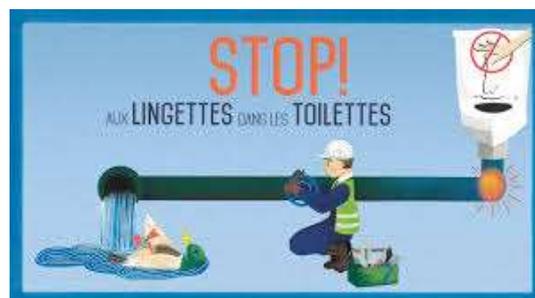
Pour éviter le blocage des pompes et de nouvelles interventions d'urgence, merci de ne pas jeter de lingettes et autres objets dans les toilettes.

En cas d'**urgence** contactez

TERRE DE PICARDIE

Service assainissement

**07.86.37.12.35** (7jours/7, 24h/24h)



## ÉVÉNEMENTS EN 2021 MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE

<b>Juin</b>	: Fête Communale (1 <sup>er</sup> événement dans le canton)
<b>Juillet</b>	: Voyage organisé par la commune
<b>Septembre</b>	: Reprise des activités (École de Musique, Associations)
<b>17 Octobre</b>	: Cérémonie du Prince Louis Murat et de Napoléon (livrets disponibles en mairie)
<b>14 Novembre</b>	: Repas des aînés
<b>21 Novembre</b>	: Concert de musique Gélico/Venetienne
<b>12 Décembre</b>	: Distribution des jouets de Noël
<b>Entre le 13 et le 31 Décembre</b>	: Passage des membres de la commission
<b>18 Décembre</b>	: Colis des aînés



## DATES À RETENIR EN 2022 ET **À CONFIRMER**

### **Évolution régulière en fonction des décisions gouvernementales face à l'épidémie**

<b>15 Janvier à 11h00</b>	: Assemblée Générale du Club des Aînés en mairie (Adhésion 15€)
<b>Du 20 Janvier au 19 Février</b>	: <b>Recensement de la population</b>
<b>Du 08 au 11 Février</b>	: Stage musical de l'École de Musique
<b>11 Février à 18h00</b>	: Concert de restitution à Chaulnes au Centre Socio Culturel
<b>10 et 24 Avril</b>	: <b>Élection Présidentielle</b>
<b>23, 24, 25 Avril</b>	: Fête du Printemps
<b>30 Avril à 16h00</b>	: Assemblée Générale Amicale Loisirs et Sports
<b>8 Mai</b>	: Cérémonie (sans vin d'honneur)
<b>10, 11, 12 et 13 Juin</b>	: Festi-Lihons 3 et Fête Communale
<b>12 et 19 Juin</b>	: <b>Élection Législative</b>
<b>17 juillet</b>	: Voyage organisé par la commune
<b>Juillet ou Août</b>	: Concours de pétanque (clubs Aînés et Amicale)
<b>22 Octobre</b>	: Concours de Belote (clubs Aînés et Amicale) Suivant travaux de la salle des fêtes
<b>6 Novembre</b>	: Repas des aînés
<b>Novembre</b>	: Bourse aux jouets, mini réderie, manèges, restauration
<b>11 Novembre</b>	: Cérémonie
<b>03 Décembre</b>	: Téléthon
<b>10 Décembre</b>	: Arbre de Noël à la salle des fêtes spectacle et goûter
<b>17 Décembre</b>	: Colis des aînés

## ATTRIBUTION DES BENNES

Il vous est possible d'obtenir **une seule benne gratuite** par an et par habitation à disposition pendant **une semaine**. Pour obtenir la benne gratuite il faut **impérativement** passer par **la mairie**, toute demande directe sera refusée.

À partir de la deuxième benne :  
location payante directement auprès  
de la société Gurdebeke au  
**03.44.93.25.25**

Tarif de la location d'une benne  
compris entre 350€ et 700€.

### Types de bennes :

- 08m<sup>3</sup> GRAVATS
- 15m<sup>3</sup> TAILLE DÉCHETS VERTS
- 15m<sup>3</sup> DÉBARRAS

Ⓜ La benne est disponible suivant la météo, le trafic et la disponibilité

NOM : .....
PRENOM : .....
ADRESSE : .....
.....
TEL : .....
Date de dépôt de la benne : .....
Délai de jouissance de la benne : 1 semaine <i>Prévenir la Mairie si la benne est pleine et à enlever</i>
<input type="checkbox"/> demande d'enlèvement, date : ...../...../.....
<b>TAILLE ET TYPE DE BENNE</b>
<input type="checkbox"/> 8 m <sup>3</sup> GRAVATS <input type="checkbox"/> 15 m <sup>3</sup> seulement DECHETS VERTS TAILLES <input type="checkbox"/> 15 m <sup>3</sup> DEBARRAS
<i>Interdit : pneus, huiles, emballages en verre, ferraille, électroménager, batterie, fibro, amiante, bidons (peinture, solvants, traitements ménager), encombrant</i>
Endroit de dépose : (faire plan si besoin)

**INTERDIT** : pneus, huiles, verre, ferraille, électroménager, batterie, fibro, amiante, bidons (peinture, solvants, traitements ménagers...), encombrant.



### POUVOIRS DU MAIRE RENFORCÉS



Les nouveaux pouvoirs du Maire permettent maintenant de **mettre en demeure et si nécessaire de verbaliser à hauteur de 500€**, toute infraction ayant pour motifs les **incivilités du quotidien** (absence d'égavage, taillage d'arbres donnant sur le domaine public, dépôts sauvages...) ainsi que le **non respect de l'arrêté du Maire** (nettoyage caniveaux et trottoirs...). *Article L.2212-2-1 du CGCT*

Concernant l'**urbanisme** et les travaux de constructions, d'aménagement et d'installations, une déclaration est à déposer à la mairie, **avant le début des travaux**. Tout non respect, entraînera **une mise en demeure et une astreinte de 500€ par jour de retard**.

*Article L. 841-1 code urbanisme*

Concernant les **épaves de véhicule**, **une astreinte de 50€ par jour de retard** et la mise en demeure de procéder à l'enlèvement du véhicule peuvent être appliquées.

*Article L.541-21-3 du code de l'environnement*

# MAIRIE DE LIHONS

PAR 80 - CHAULNES  
TÉLÉPHONE: 196 A CHAULNES

**Verbalisations à venir**

**ATTENTION**

A R R E T E

PORTANT INTERDICTION AUX VEHICULES POIDS LOURDS  
DE STATIONNER SUR LES TROTTOIRS.

Le Maire de la Commune de LIHONS :

- Vu le Code de l'Administration Communale, notamment les articles 97 et 98.
- Considérant que le stationnement des véhicules poids lourds sur les trottoirs, y occasionne de graves dégâts, et gêne les riverains.

A R R E T E :

ARTICLE 1er : le stationnement des véhicules poids lourds est interdit sur les trottoirs.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera soumis au visa de Monsieur le Sous Préfet de PERONNE.

ARTICLE 3 : le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CHAULNES et les agents de la police municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à LIHONS le 3 Janvier 1977

Le Maire :



VU  
PÉRONNE, le 11 JAN. 1977  
Le Sous-Préfet,  
Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef délégué



Benoît RIVAUX



## **ENVIRONNEMENT**

Nous vous rappelons que **l'entretien des trottoirs et des caniveaux est IMPÉRATIF ET À VOTRE CHARGE**

**extrait de l'arrêté communal du 13/11/2017**

### ***BALAYAGE ET NETTOYAGE DE LA VOIE PUBLIQUE***

#### ***Article 2 : Entretien des trottoirs et des caniveaux***

*Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,*

- Pour les trottoirs, sur toute leur largeur,*
- Ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,50 m de largeur.*

#### ***2.1 : Entretien***

*Le balayage des propriétés jouxtant les voies communales est une charge incombant au propriétaire, à son représentant ou à son locataire.*

*Chacun est tenu de balayer son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au devant de leurs immeubles bâtis ou non bâtis.*

*Les résidus du balayage doivent être mis dans des sacs poubelles ou des bacs roulants afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.*

*Outre ce balayage, les propriétaires, leurs représentants ou leurs locataires devront :*

- opérer régulièrement le lavage des caniveaux sur toute la longueur de leurs immeubles bâtis ou non bâtis ;*
- désherber par arrachage ou binage ou par tonte les herbes qui poussent sur les trottoirs au droit de leur propriété ;*
- interdiction formelle pour les particuliers au recours de produits phytosanitaires (la commune utilise des produits bio agréés).*

*Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par les voitures en surcharge ou chargées sans précaution doit être opéré immédiatement par les soins des responsables.*

*L'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.*

#### ***2.2 : Neige et verglas***

*Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible ;*

*En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations. Les matériaux sont à la charge du résident, du propriétaire ou du locataire.*

*En temps de gelée, de neige ou de verglas, il est interdit de faire couler de l'eau sur la voie publique ou les trottoirs.*



## **BON SENS ET RESPECT D'AUTRUI**

### **Voisinage**

Le respect du voisinage s'appuie sur certaines règles de vie :

- Éviter les nuisances sonores **entre 22h et 7h00**  
(cris, aboiements des chiens, musique forte)
- Ne pas dégrader le bien d'autrui
- Respecter les horaires de dépôt aux conteneurs à verre tous les jours, sauf dimanche (7h00-19h00)

### **Conciliateur de justice**

Un conciliateur de Justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole.  
La conciliation est **un mode de règlement amiable de litiges** de la vie quotidienne.

Litiges concernés et champs d'action :

- Difficultés entre les bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problème de copropriété
- Litiges entre commerçants
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles du voisinage

Mr **Alain SÉGOUFFIN** conciliateur de justice  
vous reçoit sur rendez-vous en appelant le **06.12.47.97.69**

**Pouvoirs** de police municipale du **Maire** : **sécurité et salubrité publiques**  
Dans le domaine **privé** les interventions du Maire sont exceptionnelles  
en cas de **péril grave et imminent**



**FIN DES TRAVAUX  
PRÉVUE EN  
OCTOBRE 2022**

Le Conseil Municipal a voté les tarifs pour les locations de la **salle des fêtes** en 2022

	Sans vaisselle	Avec vaisselle
Journée exclusivement pour entreprises	150€	250€
<b>Associations locales</b>	Gratuite	
<b>Réunion/enterrement</b>		
Habitant	Gratuite	
Extérieur	70€	100€
<b>Forfait week-end</b>		
Habitant	200€	250€
Extérieur	350€	500€

**Forfait nettoyage de 50€/h en cas de récupération non conforme de la salle des fêtes**

## **RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2021**

- ❖ Changement des fenêtres chapelle route de Vermandovillers
- ❖ Réparation d'un tampon « assainissement » sur RD 337
- ❖ Réparation de la structure d'un jeu et installation d'un nouveau jeu pour les 2-8 ans
- ❖ Installation de caméras de vidéo-protection au carrefour de l'église, au niveau des bâtiments communaux, de l'aire de jeux et du cimetière.  
Système très sollicité par les services de gendarmerie
- ❖ Installation d'une passerelle métallique galvanisée : chemin de Maucourt
- ❖ Élagage des arbres dans la commune
- ❖ Retrait des arbres au lotissement
- ❖ Fleurissement des différents parterres communaux
- ❖ Installation d'un coffret forain côté monument
- ❖ Reprise des études de voirie (trottoir, caniveau, eau pluviale)
- ❖ Changement du paratonnerre et installation d'un coffret de sécurité « horloge » à l'église
- ❖ Lasure des portes de l'église, entretien des chenaux et de la toiture
- ❖ Installation de nouveaux panneaux de nom de rues  
et de l'interdiction de stationner sur le parvis de l'église
- ❖ Installation de 10 bancs :
  - 1 chapelle du Vivier, 1 chemin de Maucourt, 1 Prince Murat,
  - 1 au cimetière, 2 sur la place (côté monument), 4 au terrain de jeux
- ❖ Salle des fêtes :
  - Retrait du poteau « Orange » gênant pour accès mairie/salle des fêtes
- ❖ Changement de priorité au carrefour Herleville/Rosières, Lihons/ Framerville



## **EN COURS**

- ❖ Sécurisation des départementales
  - Nouveau RDV le 05/10 dernier avec l'agence routière (UTSH) pour étudier les dispositifs possibles d'installation sur les RD 337 (départementale de classe 1), 79 et 28
  - Des cinémomètres seront utilisés pour définir les emplacements des dispositifs de comptage de véhicules
  - Les comptages de véhicules permettent de connaître la fréquentation, la vitesse, le type... par heures et jours. Ils seront mis en place pour une durée de 15 jours.
- ❖ Installation de 3 nouvelles Éoliennes
  - La société Engie Green disposera 3 nouvelles éoliennes dans le parc existant courant février-mars
- ❖ Installation de la fibre optique fin 2023-2024
  - La Base d'Adresse Locale (BAL) nécessaire à l'installation a été effective en septembre 2021 pour Lihons. Le déploiement de la fibre dépend maintenant de l'avancée de la BAL des autres communes et de la communauté de communes Terre de Picardie (Somme Numérique).

## **TRAVAUX EN 2022**

- ❖ Installation de 2 défibrillateurs extérieurs
- ❖ Salle des fêtes :
  - Agrandissement et mise aux normes accessibilité et sécurité de la salle des fêtes
  - Création d'une place de parking « handicapé »





Madame, Monsieur,

En vue du démarrage prochain du chantier de 6 éoliennes sur les communes de Lihons et Vermandovillers, ENGIE Green souhaite vous présenter les prochaines étapes du projet.

Des permanences d'information à destination des riverains sont proposées le :

**Jeudi 2 décembre 2021 de 16h à 18h**  
**Vendredi 3 décembre 2021 de 12h à 15h**  
**A la salle municipale de Vermandovillers**

En raison du contexte sanitaire, merci de bien vouloir confirmer votre présence par mail ou téléphone aux coordonnées ci-dessous :

**Juliette BONHOMME**  
Chef de projets Développement ENR  
[juliette.bonhomme@engie.com](mailto:juliette.bonhomme@engie.com)  
M 06 07 66 07 46

Merci de respecter les Gestes Barrières lors de ces rencontres.





**Recensement**  
de la population 2022

Répondre au recensement,  
c'est utile pour construire  
demain !

Encore plus simple par internet :

🔍 [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

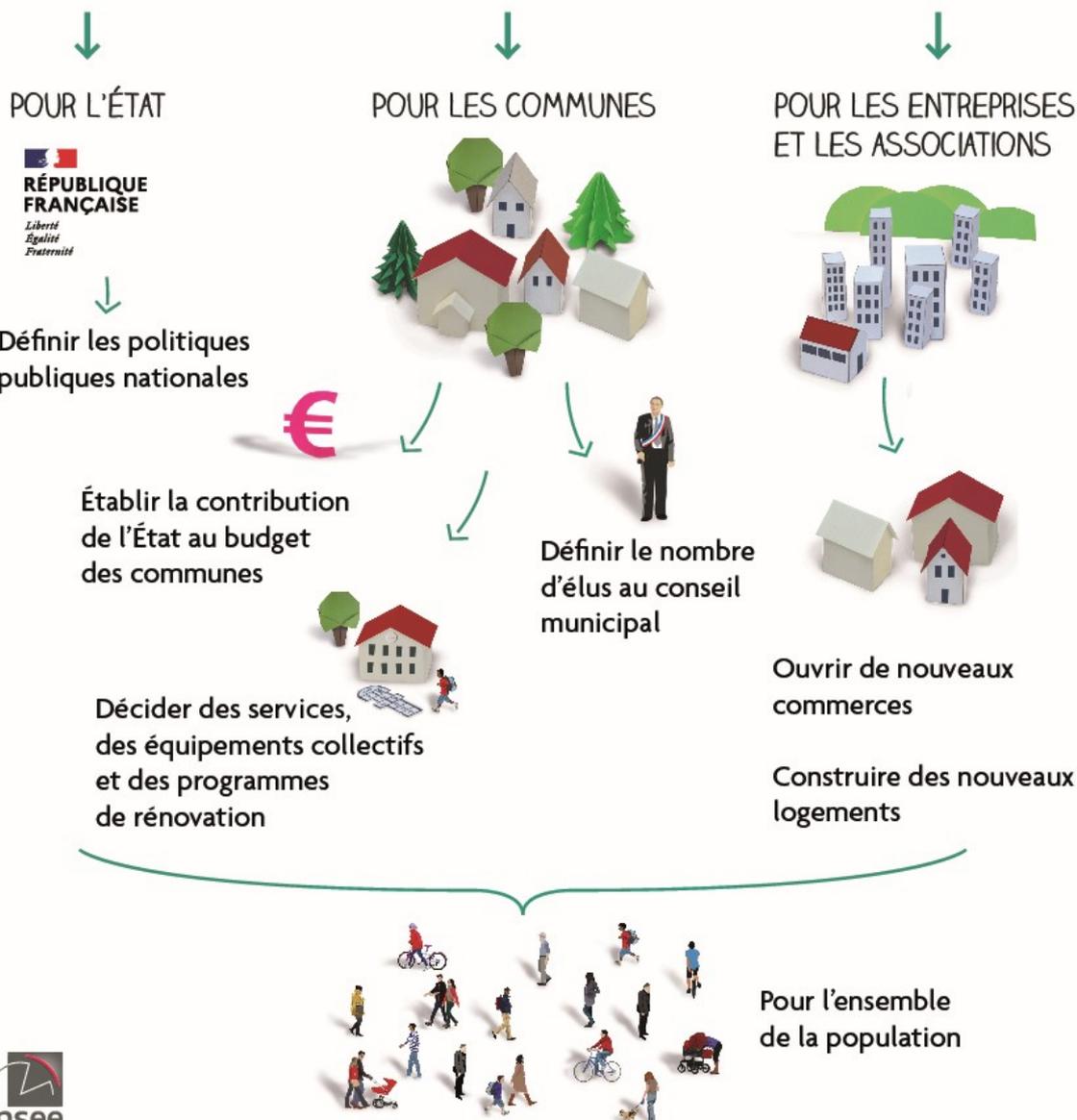


Le recensement démarre le 20 janvier.  
Vous serez prévenu par votre mairie.

# DU 20 JANVIER AU 19 FÉVRIER 2022

## À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR  
ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT



# COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

MA COMMUNE A MOINS  
DE 10 000 HABITANTS



↓  
Le recensement  
a lieu tous  
les **5** ans auprès  
de l'ensemble  
de la population  
communale

MA COMMUNE A PLUS  
DE 10 000 HABITANTS



↓  
Le recensement a lieu  
tous les ans sur un échantillon  
de **8%** de la population

↓  
L'agent recenseur  
me remet mes codes  
confidentiels d'accès  
au questionnaire



↓  
Je remplis le questionnaire

↓  
Par internet sur  
[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



↓  
Validez  
et c'est terminé !

↓  
Si vous ne pouvez  
pas répondre en ligne,  
utilisez le questionnaire  
papier



↓  
L'agent recenseur repassera  
sur rendez-vous pour  
récupérer le questionnaire  
sous quelques jours



**En cas de difficultés  
Prendre RDV avec la secrétaire de mairie**

**Avec la MOAT, faites le choix d'une Vraie Mutuelle !**

Acteur majeur de la santé dans les Hauts-de-France depuis maintenant 60 ans, la Mutuelle MOAT est une mutuelle santé ouverte à tous, fidèle à ses valeurs mutualistes de proximité.

Ainsi, elle propose à tous une couverture santé de qualité, adaptée à chaque situation, pour un tarif maîtrisé. L'adhésion, sans questionnaire de santé, permet une prise en charge immédiate et le bénéfice du tiers-payant.

Vous pourrez ensuite être reçus individuellement lors des permanences qui se tiendront à la Mairie :

**Mercredi 02 février 2022 et Mercredi 02 mars 2022**  
**de 09h00 à 12h00**

Afin d'optimiser ces rencontres, nous vous invitons à prendre rendez-vous sur <https://rdv.moat.fr/80481v>

Vous pouvez aussi joindre votre conseillère mutualiste aux coordonnées ci-dessous. Elle sera ravie de répondre à toutes vos questions et d'étudier votre situation personnelle si vous le souhaitez.

A très bientôt !

Loetitia DUPUIS-DROUART  
Votre conseillère mutualiste  
Mutuelle MOAT  
06.37.53.02.98  
loetitia.dupuis@moat.fr





# Marché de Noël

**DIMANCHE**

**12**

**DÉCEMBRE**

**2021**

**CHAULNES**

**CENTRE-SOCIO-CULTUREL**

Ouverture des portes à 10h / entrée gratuite

**NOMBREUX EXPOSANTS**

**COLLECTE DE JOUETS**

**15H : CONCERT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE**

Restauration, buvette





# UNE SAISON EN SANTERRE

Poèmes  
**Sébastien Kwiek**  
Photographies  
**Benjamin Teissèdre**

**15 NOV. / 17 DÉC. 2021**  
MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE TERRE DE PICARDIE (CHAULNES)  
MAIRIE DE ROSIÈRES-EN-SANTERRE

UN PARTENARIAT **PETR CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE** ET **LA CHOUETTE IMPRÉVUE**

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**somme**  
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

  
**PETR Cœur des  
Hauts-de-France**

**L A  
chôvotte  
impré  
vue  
EDITIONS**

Renseignements  
**03.22.84.78.84**

**PASS SANITAIRE  
OBLIGATOIRE**



ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE



## STAGE 2022

*Du 8 au 11 février*

Ouvert à tous, « de 7 à 77 ans ».

Tarif : 20 € pour les membres de l'école de musique  
28 € pour les non-membres

## LE CHEVALIER GALLOIS



## CONCERT DE RESTITUTION

Vendredi 11 février

18h00

Centre socioculturel de Chaulnes

Entrée libre. Pass sanitaire obligatoire.



# PROFESSIONNELS À LIHONS

Naturel Beauté

votre institut de beauté masculin et féminin

5, rue du Pertuis - 80320 LIHONS - Tél. 03.22.83.04.54

Coiffeuse à Domicile  
Sonia Cogez  
Artisan  
03.22.83.22.71  
Lihons  
06.27.52.35.68



ALLÔ  
TAXI?

Une course?  
Un rendez-vous?  
Besoin de vous déplacer?  
Un taxi est désormais à votre disposition au 03.22.85.40.15

Nouveau dans votre commune de Lihons

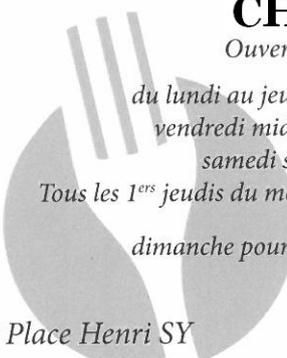


Lili'Coiffure  
Tél: 06.14.32.74.76  
Coiffure à domicile  
Du lundi au samedi sauf mercredi



**CHEZ CLAUDE**  
Ouvert  
du lundi au jeudi le midi  
vendredi midi et soir  
samedi soir  
Tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois le midi et le soir  
dimanche pour réception

30 Place Henri SY  
80 320 LIHONS  
Tél : 03 22 84 19 20



TRANS GARAGE  
CARROSSERIE  
03 22 85 54 23



IMETES  
PLOMBERIE-CHAUFFAGE  
INSTALLATION-ENTRETIEN-DEPANNAGE

Artisans d'expérience.  
Prestations de qualité.  
Devis gratuit.

Deux numéros à votre service :  
LE QUESNEL : 06.01.94.03.19  
LIHONS : 06.63.07.29.71

Et une adresse mail :  
[IMETES@SFR.FR](mailto:IMETES@SFR.FR)

0965 - 0807 709 399 353 0009

Ne pas jeter sur la voie publique



Ordifasi'l  
L'informatique facile à domicile  
Tél : 06 78 06 94 54

Assistance et dépannage informatique  
Installation, configuration et maintenance  
Formations  
Conception de sites Internet  
Conseils et aide à l'achat

<http://www.ordifasil.fr>



Vanbrabandt Sébastien  
Peinture, placo, isolation, aménagement intérieur, faïence, pose parquet ...

14 place Henri Sy  
80320 LIHONS

06.44.15.94.30  
[vansseb80@gmail.com](mailto:vansseb80@gmail.com)  
<https://www.facebook.com/vansseb80/>



MW Marius WASILEWSKI  
Bloc | Béton prêt à l'emploi

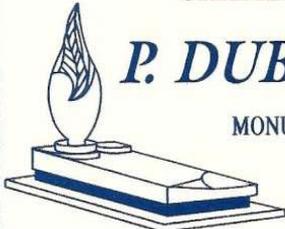


COLAS



# SPONSORS EXTÉRIEURS

MARBRERIE - POMPES FUNÈBRES  
CHAMBRE FUNÉRAIRE



**P. DUBOSQUEILLE**

MONUMENTS - CAVEAUX - CERCUEILS  
ARTICLES FUNÉRAIRES  
CONTRATS OBSEQUES

44, rue Pasteur - 80170 ROSIÈRES  
Rue du Bosquet - 80320 CHAULNES

7j/7 Tél. 03.22.88.02.99 24h/24

**REGNIER**  
NATURE

*Spécialiste de la Motoculture*

Chemin Croisé de Bellevue • 80300 ALBERT  
**03 22 75 59 91** • regnier.motors@wanadoo.fr  
www.regnier-nature.fr



**Ets Gabriel Guillemont**  
TOUTES ÉNERGIES

ROSIÈRES-EN-SANTERRE  
2, rue du Pied-Selle  
**03.22.88.04.99**

www.guillemont-energies.fr

Poêles à granulés  
Vente de granulés  
en sacs ou en vrac  
*Livraison possible*



Poêles et inserts à bois

Ramonage et Entretien

Poêles fioul et charbon

Vente bois et bois  
compressés KALI



*L'énergie est notre avenir, économisons-la !*



**BOULANGERIE PATISSERIE**  
**SENÉ LEVASSEUR**  
38 avenue Aristide Briand  
80320 CHAULNES  
03.22.85.40.81

**M BILLORE**  
GROUPE **MATERIAUX**  
MATNOR

17, rue Jean Lebas - 80320 CHAULNES  
Tél. : 03 22 83 15 58 - Fax : 03 22 83 17 22

Quincaillerie  
Plomberie  
Electricité



**ISAÏA PHIL**  
COIFFURE  
34 bis, Rue Jean Jaurès  
03 22 37 29 87  
FÉMININ - MASCULIN  
ROSIÈRES EN SANTERRE

03.22.85.81.97

03.22. 85.81.97  
2 bis av. Aristide Briand



CHAULNES

**CÉRÉMONIE DU 17 OCTOBRE 2021**



PRINCE



MURAT



NAPOLÉON





Édité et imprimé par la Mairie de Lihons  
Robert Billoré, Maire et Directeur de publication